



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pêche

Question écrite n° 132713

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur la politique commune de la pêche (PCP). Celle-ci est l'outil de gestion dont s'est dotée l'Union européenne pour développer la pêche et l'aquaculture tout en préservant la ressource et la biodiversité marine. Un projet de réforme de la PCP est actuellement en cours au sein de la Commission européenne. Cette réforme n'est pas sans inquiéter les patrons de la pêche artisanale en Méditerranée pratiquée en zone côtière. Ils suggèrent, dans le cas des pêches artisanales, de mieux axer la recherche sur le fonctionnement des écosystèmes en intégrant l'observation des pêcheurs, plutôt que de chercher à comptabiliser systématiquement des volumes de capture dont l'impact sur les modèles globaux est négligeable. Comprendre, voire anticiper, l'évolution du fonctionnement des territoires compte tenu du changement climatique peut s'avérer bien plus important que de fournir laborieusement des données pour construire, à long terme, des courbes d'évolution globale. C'est pourquoi il lui demande les suites qu'il entend donner à cette proposition des patrons pêcheurs de Méditerranée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132713

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agriculture et agroalimentaire

Ministère attribuaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4170

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)